

Direction des Affaires Académiques et de la
Coopération

Division des Enseignements et du Personnel
Enseignant

Service des Programmes et des Diplômes



Department of Academic Affairs and
Cooperation

Sub-Department of Teaching and Teaching
Staff

Programme and Certification Service

Décision N° UYI/VRE-PDTIC/DAAC/D-IUT/C-DFI/DEPE/SPD/COORDO-LITECH du 19 NOV 2021

Portant sélection des candidats en troisième année de Licence de Technologie à l'Institut
Universitaire de Technologie du Bois à Mbalmayo au titre de l'année académique 2021-
2022.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

- Vu la Constitution ;
- Vu la Directive N°01/06-UEAC-019-CM-14 du 11 mars 2006 portant application du système LMD (Licence, Master, Doctorat) dans les Universités et Etablissements d'enseignement Supérieur de l'espace CEMAC ;
- Vu la Directive N°02/06-UEAC-019-CM-14 du 11 mars 2006 portant organisation des études universitaires dans l'espace CEMAC dans le cadre du système LMD ;
- Vu la Loi n° 005 du 16 avril 2001 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret n° 93/036 du 29 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé I ;
- Vu le Décret n°2012/433 du 1er octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création des Universités ;
- Vu le Décret N°2005/383 du 17 octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux Universités ;
- Vu le Décret n°2012/333 du 29 juin 2012 portant nomination du Recteur de l'Université de Yaoundé I ;
- Vu l'arrêté N°99/0055/MINESUP/DDES du 16 novembre 1999 portant dispositions générales applicables à l'organisation des enseignements et des évaluations dans les Universités d'Etat du Cameroun ;
- Vu l'arrêté N°6/0014/MINESUP/DDES du 02 février 2006 portant création, régime des études et des évaluations de la Licence Professionnelles dans les Universités d'Etat et les Institutions Privées d'Enseignement Supérieur du Cameroun ;
- Vu l'Arrêté N°16-0521/MINESUP/SG/DAUQ/DAJ du 21 juin 2016 fixant l'organisation des formations conduisant à la délivrance du diplôme de Master Professionnel dans l'Enseignement Supérieur au Cameroun ;
- Vu l'Arrêté N° 18/00035/MINESUP/SG/DDES/DAJ du 29 janvier 2018 portant organisation du système Licence, Master, Doctorat/Ph.D (LMD) dans l'enseignement supérieur au Cameroun ;
- Vu la Résolution N°3 du Conseil de l'Université en sa session du 16 juillet 2021 relative aux formations professionnelles, le Conseil d'Université donne mandat au mandat au VREPDTIC de suivre de près la régularisation des Licences et Masters Professionnels dans les Facultés, et des Licences de Technologie à l'Institut Universitaire des Technologies du Bois à Mbalmayo, afin qu'une solution définitive soit apportée avant le 31 juillet 2021 ;
- Vu le Communiqué Radio-Presses N°11974/UYI/VREPDTIC/DAAC/DEPE/SPD du 21 septembre 2021 relatif à l'appel à candidature aux offres de formations en Licences, Masters Professionnels et Licences de Technologies dans diverses spécialités à l'Université de Yaoundé I au titre de l'année académique 2021/2022 ;
- Vu le Communiqué N°211450/UYI/VREPDTIC/DAAC/DEPE/SPD du 12 Novembre 2021 portant convocation de la deuxième session de la Commission Centrale de Sélection en Master 2 et en Doctorat/Ph.D et dans les filières des Etudes Bilingues et Informatique, niveau 1, au titre de l'année académique 2021/2022 ;
- Vu les Résolutions des travaux de la Commission Centrale de Sélection en Licences et Masters Professionnels au sein des Facultés, ainsi que dans les Licences de Technologies à l'IUT-Bois à Mbalmayo au titre de l'année académique 2021/2022.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Les étudiants dont les noms suivent sont, sous réserve de la présentation des diplômes requis, autorisés à s'inscrire en **Troisième année de Licence de Technologie à l'Institut Universitaire de Technologie du Bois à Mbalmayo**, au titre de l'année académique 2021-2022, à l'issue des travaux de la session de la Commission Centrale de Sélection des candidats qui s'est réunie le 17 novembre 2021 dans la Salle des Actes du Rectorat de l'Université de Yaoundé I.

I. FILIERE : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

1. ABBA DEFKOGO
2. ALEMBE JEAN MARIE STEPHANE
3. AMOUGOU SIMON CHARLY
4. ANDELA NKOLETAM PAULE DANIELLE
5. ANKOM NDJANKOUM ANGELINE ARLETTE
6. ATEBA PHILIPPE BENOIT
7. BASSAMA ADIANG PATRICK JUNIOR
8. BAYAGA MPELE JEAN
9. BINYAMB ELOI ARMEL ARNAUD
10. DADJEU ISMAEL DELMAS
11. DONGMO NKUIGUE DESIRE
12. ENOPA MBOULE VANESSA LAFORTUNE
13. FOKAM WAFFO JOSUE
14. FOTSING TAKOUNDE JULIEN
15. FOU DA MBIDA BORIS JOEL
16. GHOUKENG GUIMTSOP ALEX YVAN
17. KANGA EKANI JEAN ARMAND
18. KENGNI JOSPAIN RIVALDO
19. KOUROUA
20. KUETE MBOMPOUHO GIRESE
21. MBALA OWONO MARCEL CHRISTIAN
22. MBIDA RODRIGUE JOVANY
23. MBOZO'O FOH ARTHUR JUNIOR
24. MEDONGI SOH ALVINE BRIDELLE
25. MINSALINGA SALOME MATHURINE
26. MVENG YVON KEVIN ROMARIC
27. NDJOMO NDJOMO LUCIEN JOSPIN
28. NEMATCHOUA DJOMANI SYLVIE MAEVA

29. NFOR BLESSING MBONTU
30. NGUEUKAM WOTCHEU MAXIME VALERE
31. NGUIMFACK MICHAEL BRICE
32. NJOH ME NJOH IVANS
33. NOAH ALIMA LUC
34. NONO ASSE ARNAULD
35. NYA NJONOU MANIPE AMEDE
36. SOPDIO TSAMO JORDAN
37. TCHOFFO NGOUANA CAREL
38. TEKEUDJO KEMGANG ROSIANE LAURELLE
39. TEMB BALOK ATHUR DONATIEN
40. TILONG TCHOUPOU BOREL
41. TIZE CELESTIN
42. TOUOMOU FOKOU JORDAN
43. TSOMBENG DJOUMESSI ROBERT NESTA
44. YALLA SOH LONGEIN STEPHANE

II. FILIERE : CONSTRUCTION BOIS

1. ABBA MOÏSE
2. AMBA AMBA HERMANN MICHEL
3. ATONKOUMOU MEZANG ERIC
4. BENDENGUE BE BELLA GAETAN
5. BILOA LANDRY
6. BILOA TSALA BIENVENU STEVE CONSTANT
7. BOUBA SAMUEL
8. CHEFOR MBANGA NELSON
9. ELELE OLENDZA STEVE BRUNO
10. FEUKOUO DEFO ISAAC
11. FOTSO JOAN VALERY JUNIOR
12. HOKAM SIMO JOSIANE
13. ITIKALE YAFET
14. JOKENG DONGMO WIDMAN
15. KAMENI DAKO THIERRY DONALD
16. KAMO DJOUOHOU RUBEN

7


OK

A A

17. KENGMO NZODJO CHRISTIEN THEOPHILE
18. MBONSOU MEUTANG MBONSOU ALOYS
19. MEDOU ELONO YVANN CEDRICK
20. MFRONTE ABASSI
21. MPONG DAVID
22. NANA ABDOULAYE
23. NDEME JEAN JOËL
24. NGNINKELEJE SOUOPGUI HERMAN WILFRIED
25. NGOE BAKE PATRICK
26. OBIONA ALPHONSE FRANCK
27. RASSIA CONGE NELSON DIMITRI
28. SAMBA ETONG BIENVENU
29. SEGUE BOYOMO FRANCIS EMMANUEL
30. SEUHOU NGUETE BILLIKI ROUFAILLE
31. TCHINDA SELAKUE GUILLAUME
32. TIGUE FRANCK DELANO
33. WALLA JUSTICE
34. YSSERI PIERRE

III. FILIERE : BOIS ET AMEUBLEMENT

- 1 ABANA ATAH SERGE GILDAS
- 2 BINGANGA NKODO JACQUES
- 3 FOSSI ERIC GABEL
- 4 IGUIGUI GUY MARTIAL
- 5 ILOAMBE MOAKDENG ANICET PARFAIT
- 6 KANKO CHANCELAIN
- 7 LOTCHOUANG NGUEPNANAG
- 8 MBARGA SIMEON EMMANUEL
- 9 NGOUMTSA ARNAUD
- 10 TALLA KUETCHE RODRIGUE
- 11 TENE TENEKEU ZINEDINE ZIDANE

Article 2 : Le Vice-Recteur Chargé des Enseignements, de la Professionnalisation et du Développement des Technologies de l'Information et de la Communication, le Directeur des Affaires Académiques et de la Coopération, le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie du Bois de l'Université de Yaoundé I à Mbalmayo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des dispositions de la présente décision. 

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le 19 NOV 2021

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

Ampliatiions :

- VREPDTIC
- DAAC
- D/IUT-BOIS
- C/DFI – IUT BOIS
- Coord/LITECH
- Intéressés
- Chrono/Archives.



P. Maurice Aurélien Soso